

# Hélène Gervais-Courtellemont

**Mairie de Bourges**  
11 rue Jacques Rimbault  
CS 50003  
18020 BOURGES Cedex



**BOURGES**

**Service Réglementation et Affaires Commerciales**  
**Secteur locations de salles**

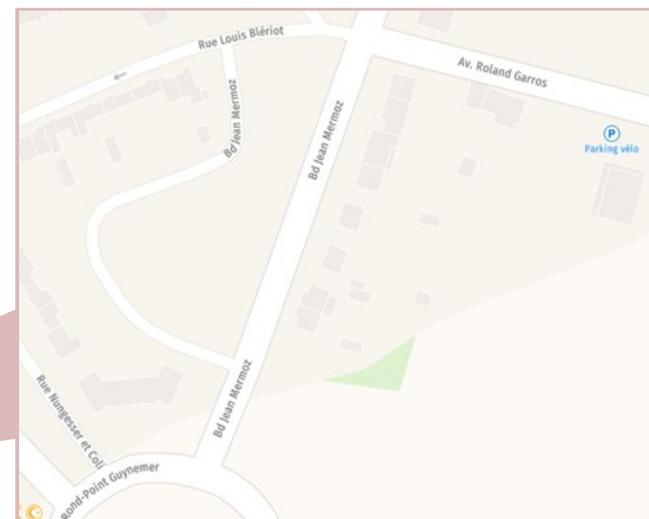
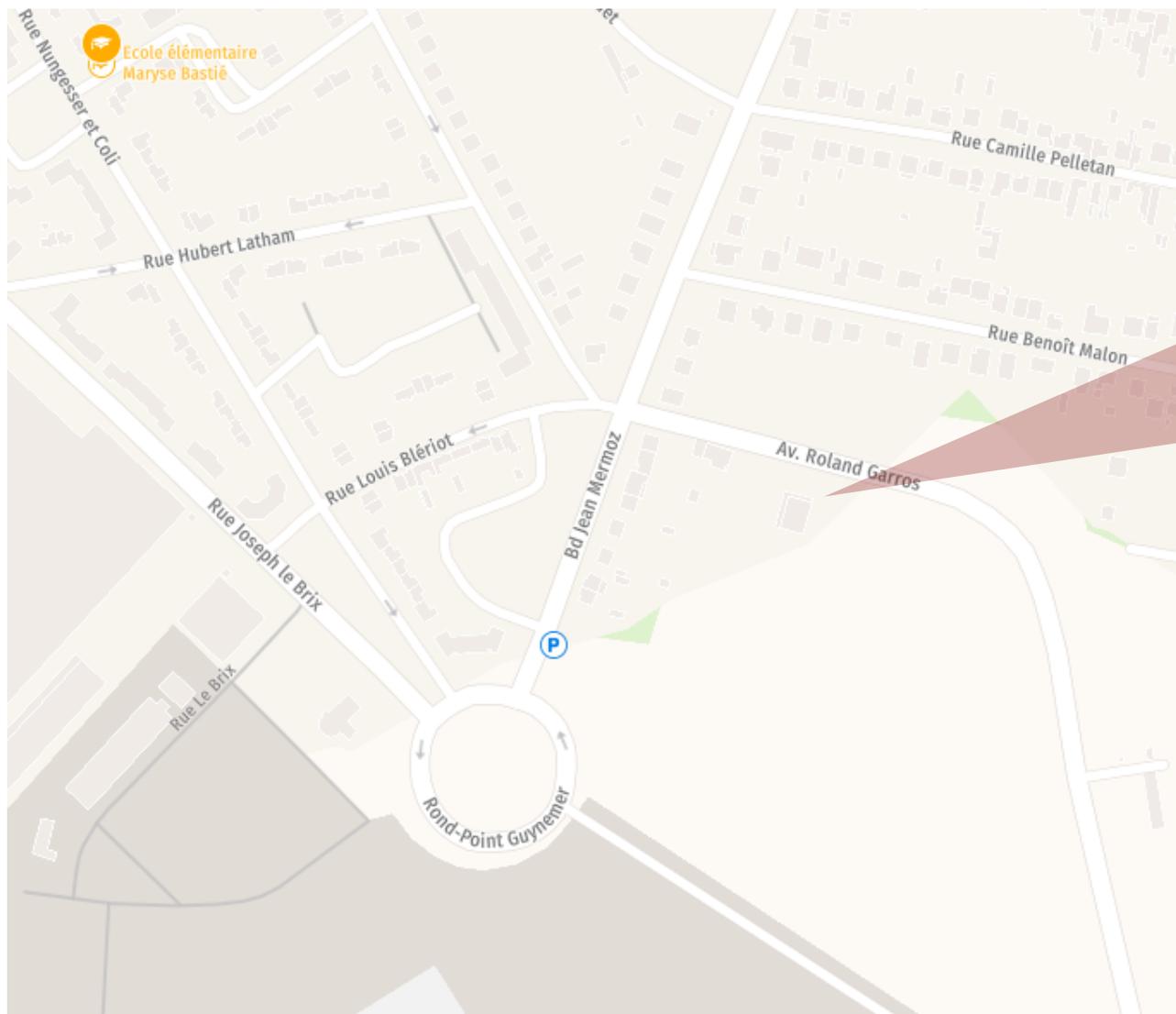
**02 48 57 83 39**

**02 48 67 58 11**

**02 48 57 68 37**

**[locsalle@ville-bourges.fr](mailto:locsalle@ville-bourges.fr)**





**65 avenue Roland Garros – 18000 Bourges**

**Coordonnées GPS : Latitude 47.066627 / Longitude 2.382368**

**Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.  
La salle est clôturée et le portail ferme à clé.**

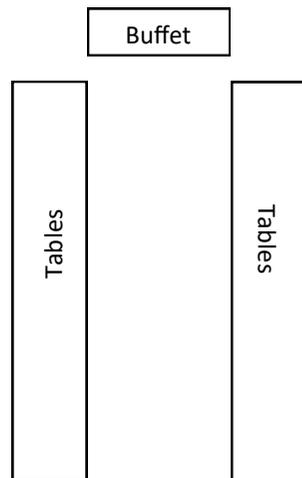


**La salle Hélène Gervais-Courtellemont est scindée en deux parties : une grande pièce (*photo de gauche*), et une petite pièce qui, elle, est dédiée aux réunions.**

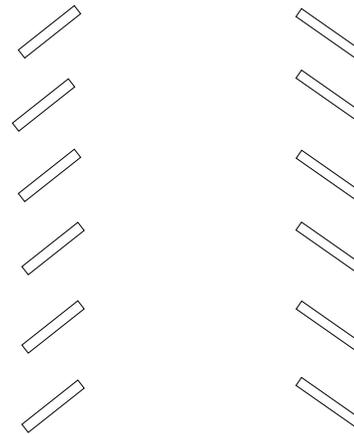
**Le site étant indivisible, une seule réservation est enregistrée.**



## Repas



## Exposition



### La grande salle, différentes configurations ...

Équipée pour accueillir **maximum 40 convives à table, ou 75 personnes debout**, la grande salle dispose de :

- 40 chaises,
- 8 tables pliantes rectangulaires (160 cm x 80 cm)
- 4 tables pliantes rectangulaires (150 cm x 75 cm)

*(Δ Le mobilier doit être nettoyé et correctement rangé à l'endroit indiqué par le gardien)*





## La petite salle de réunion

Équipée pour accueillir **maximum 19 personnes assises, ou 34 personnes debout**, la petite salle dispose de :

- 19 chaises,
- 9 tables rectangulaires, pied central (110 cm x 70 cm)
- 1 table rectangulaire, pied central (70 cm x 70 cm)
- 1 tableau blanc

*(Δ Le mobilier doit être nettoyé et conservé dans son implantation initiale)*



## Les types de manifestations autorisées

- Fêtes de famille,
- Buffets froids, vins d'honneur,
- Réunions,
- Stages,
- Arbres de Noël,
- Expositions,
- Chorales,
- Activités de loisirs (jeux de société, de cartes...)
- Cours de danse, de yoga, ...



## Etat des lieux et nettoyage du site

- Un état des lieux contradictoire et détaillé est établi au début et à l'issue de la réservation.
- L'horaire de remise des clés commence au plus tôt à **8h**.
- L'état des lieux de sortie doit être terminé au plus tard à **23h**.
- La salle, les abords, l'électroménager et les sanitaires doivent être rangés, nettoyés et débarrassés de tous débris au moment de l'état des lieux de sortie.
- En cas de restitution du site dans un état de propreté non conforme (salle, abords, électroménager et sanitaires), une facture sera libellée au nom de l'utilisateur.
- L'utilisateur doit fournir les produits de nettoyage.



**La salle Hélène Gervais-Courtellemont dispose d'un cadre agréable, calme et entouré de verdure.**





La salle Hélène Gervais-Courtellemont est équipée d'une kitchenette comprenant :

- 1 réfrigérateur (capacité familiale)
- 1 micro-ondes combiné

## Quelques informations utiles

**Le site peut être loué uniquement de 8h à 23h.**

*L'entrée des lieux ne peut pas se faire avant 8h du matin.  
La sortie des lieux devra se faire impérativement avant 23h.*

**Chauffage :** radiateurs

**Surface :** grande salle 76 m<sup>2</sup> / Petite salle 34 m<sup>2</sup>

**Éclairage :** Néons

**Vestiaires :** 1 portant avec cintres

### Sanitaires

- 1 sanitaire PMR
- 1 WC à la turque
- 1 lavabo

**Parking :** 7 places devant la salle, dont 1 place PMR,  
stationnement possible dans les rues adjacentes  
*Aucun stationnement dans l'enceinte de la salle n'est autorisé*

### Déchets

- 1 container « vert » pour les déchets ménagers
- 1 container « jaune » pour les emballages



## Quelques consignes de sécurité

Notre objectif, sécuriser votre évènement.

Pour que votre manifestation se déroule le plus en sécurité possible, il convient de vous assurer de ces quelques règles :

- La capacité d'accueil de la salle doit être impérativement respectée,
- Les issues de secours doivent rester dégagées ainsi que l'accès aux extincteurs,
- Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur des salles municipales, de même de consommer des produits stupéfiants sur le site,
- Il est interdit d'introduire des matières inflammables (bouteilles de gaz, barbecue, etc.) sur le site (intérieur et extérieur de la salle ),
- Il est interdit d'ajouter du matériel électrique sans consultation préalable du Secteur locations de salles.

## Quelques interdictions

- Il est interdit d'agrafer, visser ou clouer sur les murs et les huisseries, à l'intérieur et l'extérieur du site,
- Il est interdit de sortir le mobilier (tables, chaises...),
- Les animaux sont interdits dans la salle, à l'exception des chiens guides pour les personnes malvoyantes qui sont, quant à eux, autorisés à accéder à toutes les salles

## Rappel des numéros

Astreinte SNG	<b>06 13 27 04 95</b>
Astreinte de la Mairie	<b>02 48 57 80 00</b>
Pompiers	<b>18</b>
SAMU	<b>15</b>
Police	<b>17</b>
N° de secours européen	<b>112</b>
Centre Antipoison d'Angers	<b>02 41 28 21 21</b>